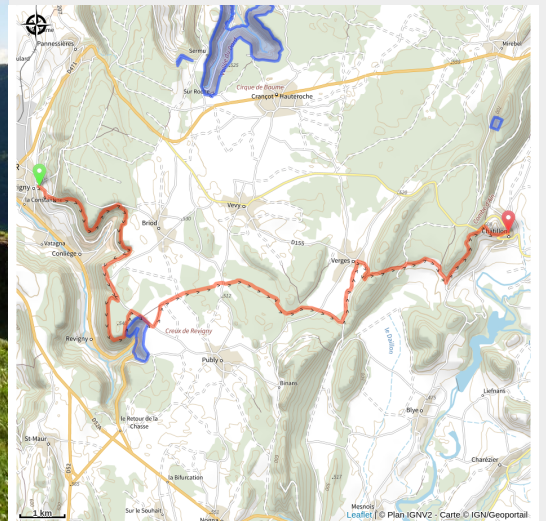


Echappée Jurassienne Pédestre - Étape 10 : Perrigny - Chatillon

Lons Agglomération



Ermitage de Conliège (© Jura Tourisme)



Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 6 h

Longueur : 21.0 km

Dénivelé positif : 657 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Géologie, Naturel

Itinéraire

Départ : Perrigny

Arrivée : Châtillon

Balisage :  GR® (Grandes Randonnées)

Communes : 1. Perrigny

2. Conliège

3. Revigny

4. Publy

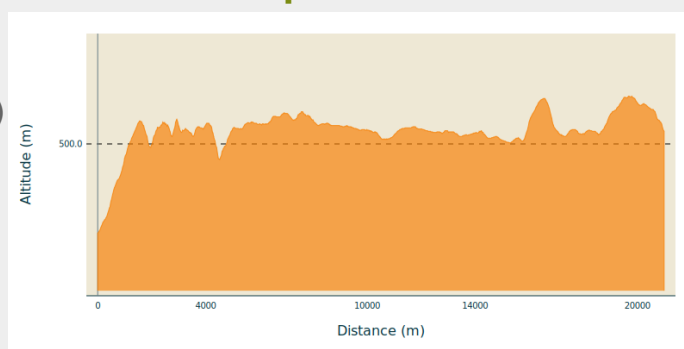
5. Briod

6. Vevy

7. Verges

8. Châtillon

Profil altimétrique

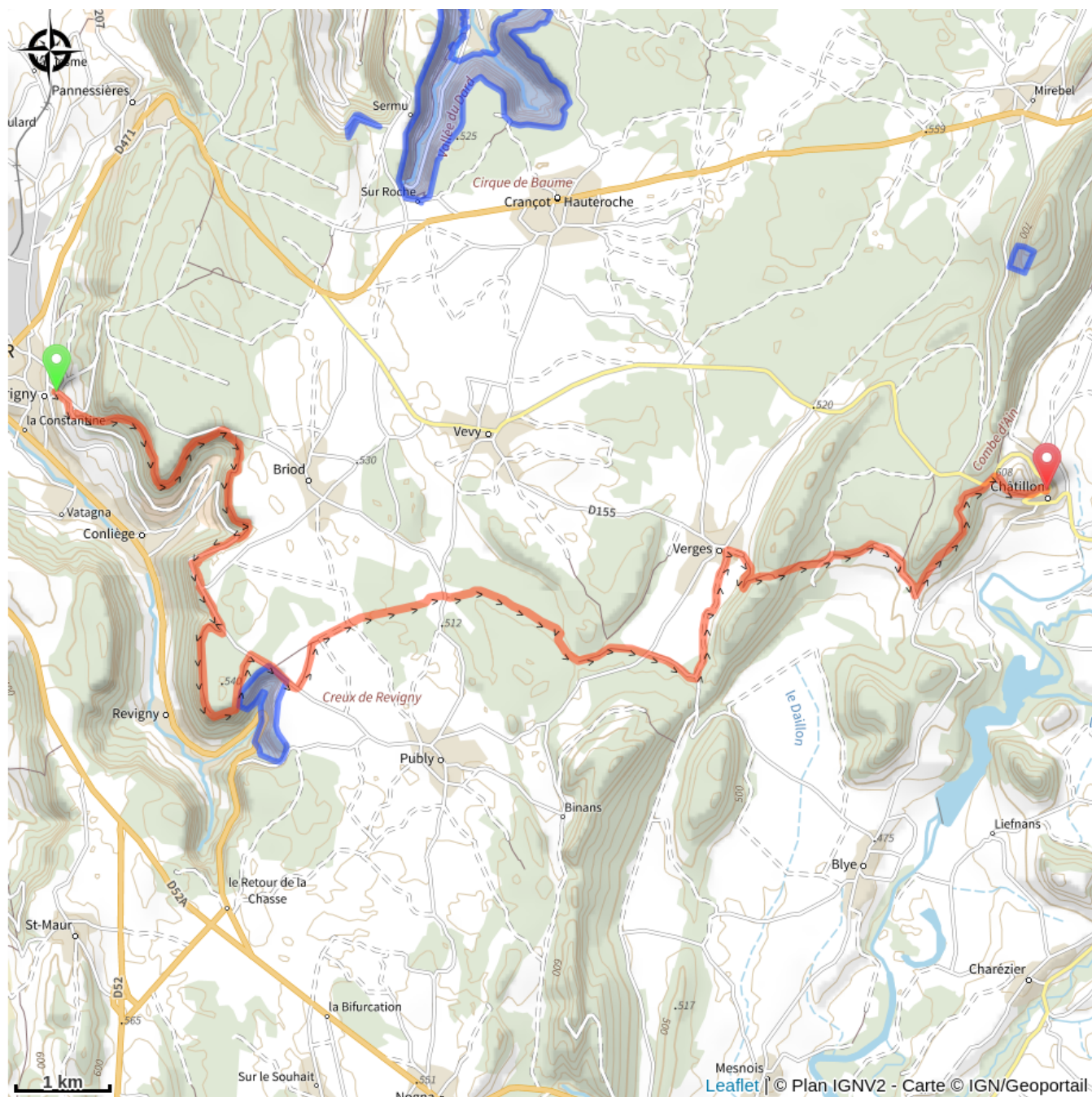


Altitude min 344 m Altitude max 583 m

Après 10 jours de randonnée sur l'Échappée Jurassienne Franco-Suisse, cette étape de transition permet aux randonneurs de rejoindre le Pays des lacs et cascades. En chemin, passage par la reculée de Conliège et son incroyable Ermitage dominant la vallée.

Toujours sur le GR, qui serpente en balcon, les randonneurs ne tarderont pas à rejoindre les belvédères des Tilleuls et de la Guillotine puis le Premier Plateau et ses pâturages, ses fermes et ses petits villages. Après une belle étape de randonnée, petite pause au village de Châtillon qui domine la vallée de l'Ain et permet d'entrevoir les premiers contreforts du Jura.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Échappée Jurassienne

L'Échappée Jurassienne est un itinéraire rando et VTT qui traverse le massif du Jura d'ouest en est en s'affranchissant des frontières. Cette itinérance de plus de 300km au départ de Dole et à l'arrivée de Saint-Claude ou Nyon en Suisse, emprunte les plus grands sites du Jura franco-suisse.

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CREUX DE REVIGNY

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Creux de Revigny sur la commune de Revigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

